



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°22
DU 23 octobre 2015**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry.

Absents excusés :

MENETRIER Nathalie

Absents excusés avec procuration :

**ARTAUX Laurence procuration à JACOULET Bernard
BONVALOT Pascal procuration à CHUZEVILLE Jean Paul**

Secrétaire de séance : BENGUELLA Sylvie

La séance est ouverte à 20h35mn

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 septembre 2015.

Dossiers Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée

Le maire rappelle qu'un dossier « Ad'AP » représente un engagement du gestionnaire ou du propriétaire à réaliser des travaux de mise en accessibilité d'un bâtiment (ERP) ou d'un lieu (IOP) recevant du public, dans un délai déterminé.

Il expose au conseil municipal le détail suivant :

- Bâtiment dit « Houtau » : le maire informe qu'un courrier a été envoyé à la Préfecture précisant que son accessibilité se fera conjointement à la réalisation des travaux d'aménagement de la Place de la Mairie.
- Ecoles primaire et maternelle : le cabinet d'étude APAVE est chargé de préparer le dossier.
- Bâtiment du tennis : une demande a également été faite au cabinet APAVE pour le traitement de ce dossier.
- Office du tourisme : modification de la banque d'accueil.
- Parc du Breuil et Place du Souvenir : agencement d'une rampe d'accès desservant ce parc et cette place puis installation d'une signalétique indiquant le cheminement depuis l'avenue de la Gare.
- Musée archéologique : création d'une rampe d'accès.
- Cimetière : création d'une rampe d'accès et d'une place de parking.
- Place du Marché : création d'une double main courante aux escaliers de la Place du Marché et pose de bandes d'éveil à la vigilance et de bandes de contraste.
- Toilettes Place du Marché : aménagement des toilettes et installation d'un cheminement signalétique depuis la Place précitée.
- Eglise : création d'une place de parking près de l'entrée.

Le maire précise au conseil municipal que certains bâtiments sont déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite mais nécessitent tout de même quelques éléments supplémentaires d'accessibilité.

- Mairie et office du tourisme : pose de bandes d'éveil à la vigilance et de bandes de contraste sur les escaliers extérieur et intérieur de la Mairie et de l'office du tourisme.
- Salle des fêtes : pose de bandes visuelles sur les portes d'entrées.
- Bâtiment d'accueil périscolaire : pose de bandes visuelles sur les portes d'entrées.

Avant de présenter le coût estimatif de ces diverses opérations, le maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Rougemont avait fait réaliser, par le cabinet accèsmétrie, un diagnostic accessibilité avec un estimatif financier de tous les bâtiments et lieux publics des communes de la CCPR. De ce fait une estimation financière a pu être effectuée « en interne » ; cette dernière s'élèverait à 20 000 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition estimative et autorise le maire à réaliser les travaux.

Convention de servitude avec ERDF pour l'alimentation HTA/BT de la nouvelle station d'épuration située Chemin Rural de Saint Hilaire.

Le maire informe qu'il s'agit de la convention de servitude, entre ERDF et la commune, destinée à la réalisation des travaux d'alimentation de la nouvelle station d'épuration.

Il demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention citée en objet.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention.

Aménagement sécuritaire du carrefour Route de Tressandans / rue Léon Belz

Le maire fait part au conseil municipal que la présidente de l'ADMR de Rougemont, face à l'incivilité de certains chauffeurs, nous demande de renforcer la signalisation du carrefour cité en objet.

Il propose de délimiter une zone 30km/h qui engloberait le carrefour de la route de Tressandans avec la rue Léon Belz et qui irait jusqu'à l'arrêt de bus devant l'école primaire. Il propose également de renforcer la signalisation indiquant le passage piéton, de définir un chemin piétonnier, avec un marquage au sol en peinture allant du portail de l'école primaire situé sur la rue Léon Belz à la route de Tressandans et d'y ajouter une signalisation précisant « attention enfants » et une barrière le long de la propriété Urlacher.

Le maire délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, propose, en plus, de positionner un stop route de Tressandans au niveau du croisement avec la rue Léon Belz. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Le maire présente aussi au conseil municipal le cheminement obligatoire que doivent emprunter les élèves entre le bâtiment d'accueil périscolaire et la route de Tressandans.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur l'aménagement route de Tressandans / rue Léon Belz et sur cette proposition de cheminement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'aménagement présenté ainsi que le cheminement obligatoire des élèves.

Le conseiller Jean-Paul Chuzeville soulève le problème de difficulté de croisement au niveau de la traversée du pont de Chazelot situé sur la route départementale 301. Le maire rappelle qu'il est possible de prescrire une circulation alternée par panneaux à cet endroit mais qu'il est au préalable nécessaire de demander un avis auprès des services du Conseil Départemental.

Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité.

Suppression régie d'avance

Le maire informe que nous possédons une carte de paiement dite « carte pros privilège » destinée aux achats que nous effectuons régulièrement à la poste. C'est pourquoi nous n'avons plus besoin d'une régie d'avance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de supprimer la régie d'avance.

Achèvement des travaux du « Lotissement Le Breuil » situé au quartier de l'ancienne Gare de Marchandises.

Le maire demande aux conseillers de repousser la date d'achèvement des travaux et, dans un même temps, sollicite la vente des lots avant la finition des travaux du lotissement fixés par DAACT au 01 décembre 2018.

Le conseil municipal approuve cette demande à l'unanimité.

Transfert des droits à Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au SYDED

Le maire explique que, suite aux travaux de mise en place d'horloges astronomiques, il nous est demandé de transférer au SYDED les droits à Certificats d'Energie valorisés dans le cadre de ces travaux. Le maire rappelle que le SYDED nous a attribué une aide de 6 048 euros sur une dépense retenue de 13 147 euros, soit 46% du coût des travaux cité ci-dessus.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de transférer ses droits à Certificats d'Economies d'Energie au SYDED.

Logement de Chazelot

Les maires-délégués de Montferney et de Chazelot, Catherine millet et François-Xavier Culot, présentent au conseil municipal plusieurs devis pour la rénovation du logement de la maison communale de Chazelot. Les devis sont les suivants :

Entreprise Guérin de Montferney

- rénovation de la salle de bain et de l'entrée : 4 939,91 euros Hors Taxe.

Entreprise Petegnief de Cuse Adrisans

- électricité : 3 885,00 euros Hors Taxe.

Entreprise Gaurois de Morchamps

- rénovation sanitaire : 4 490,00 euros Hors Taxe.

Entreprise Gaurois de Morchamps

- pose d'un poêle à granulés : 2 620,00 euros Hors Taxe.

Travaux réalisés en régie

- parquet, peinture, élément de cuisine : 5 000,00 euros Hors Taxe.

Soit un total de : 20 934,91 euros Hors Taxe.

Il est proposé au conseil municipal de contracter un prêt auprès d'une banque. Le 3^{ème} Adjoint, Bernard Jacoulet, informe que nous pouvons obtenir un prêt auprès du Crédit Agricole à un taux 1,7% avec un remboursement sur 10 années.

Le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan financier et, dans un même temps, de lui donner l'autorisation de contracter un prêt pour les dépenses de rénovation dans les conditions données ci-dessus.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan financier et autorise le maire à contracter un prêt.

Subventions aux associations

La 2^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, rappelle qu'une réunion a eu lieu avec les présidents des associations lundi 19 octobre 2015 à la Maison des Rubribambins. Elle informe le conseil municipal que la commission « sport culture jeunesse vie associative » avait décidé que, pour obtenir leur subvention, les associations devaient obligatoirement lui remettre leur budget. En cas de non-respect de cette règle, la subvention attribuée annuellement, se verrait diminuée.

Les montants des subventions seront les suivants :

➤ Club de football « La Concorde »	1 800 euros
➤ APPMA La Truite	400 euros
➤ ACCA La Saint-Hubert	110 euros
➤ A.S. Handball	1 000 euros
➤ Donneurs Bénévoles de Sang	250 euros
➤ Association Culturelle du Pays de Rougemont	1 000 euros
➤ Club d'Orientation et de Randonnée de Rougemont	200 euros
➤ Souvenir Français	100 euros

➤ Gymnastique Détente à Rougemont	400 euros
➤ Jeunes Sapeurs-Pompiers	205 euros
➤ Ligue pour la Protection des Oiseaux	100 euros
➤ Tennis Club	1 000 euros
➤ Amicale du personnel communal	100 euros
➤ Judo Club	300 euros
➤ Les Pattes Bol	150 euros
➤ Rougemont Scrabble	100 euros
➤ BABADOUC	390 euros

Séverine Ducroux informe qu'il a été proposé de diminuer de moitié le coût de location de la salle des fêtes pour l'organisation d'une manifestation par une association rubrimontaine. Le maire précise que la diminution du tarif de location de la salle des fêtes ne s'appliquera pas aux membres des associations pour une fête personnelle.

Il a également été proposé aux associations de prendre en charge l'organisation d'une buvette des bals montés des mois de février et mai ou du bal du 14 juillet.

Le conseil municipal approuve les propositions faites par la 2^{ème} adjointe au maire et accepte à l'unanimité les montants des subventions attribuées aux associations.

Divers

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement derrière les Prés Venet

Le maire rappelle que le conseil municipal avait approuvé, au mois de février 2015, le lancement du projet de réhabilitation de ce réseau. Courant octobre, le Cabinet André a transmis à la mairie une estimation des travaux d'un montant de 195 000 euros avec une rémunération de 6 500 euros pour le maître d'œuvre.

Le conseiller Jean-Paul Chuzeville regrette que ces travaux n'aient pas été mis à l'ordre du jour de cette réunion. Le maire précise une nouvelle fois que ces travaux avaient été évoqués lors de la réunion du 20 février 2015 durant laquelle le conseil municipal l'avait autorisé à faire réaliser une estimation par Le Cabinet André. Aujourd'hui, il a besoin de la permission du conseil municipal pour déposer le dossier de subvention portant les montants indiqués ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

Maison des Rubribambins

Le maire informe que l'Association Culturelle du Pays de Rougemont aimerait avoir accès à l'ancienne maison dite « Combette » jouxtant la maison des Rubribambins, pour organiser des cours de peinture.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Achat d'une épareuse

Le maire aimerait faire l'acquisition d'une épareuse d'occasion d'un montant de 3 000 euros. Le conseiller Jean Paul Chuzeville aurait aimé que cet achat soit à l'ordre du jour. Le maire lui précise que l'achat de cet outil avait déjà été évoqué quand le conseil avait décidé d'acheter un tracteur d'occasion le 19 juin 2015. Aujourd'hui, l'occasion se présente et ce point n'a pas pu être inscrit à l'ordre du jour.

Le conseil municipal se prononce avec 12 voix pour l'achat d'une épareuse d'occasion et 2 voix contre.

Pour info

Le maire informe de l'achat d'illuminations de Noël avec le comité des fêtes pour un montant de 3 000 euros. Le conseiller Jean-Paul Chuzeville souligne qu'il ne faudrait pas que ces illuminations engendrent une augmentation de consommation d'énergie. Il est précisé aux conseillers que c'est un remplacement d'anciennes illuminations et que les nouvelles sont équipées de lampes LED et consomment moins que les anciennes.

Cross du Collège Les Villanelles

Le maire informe le conseil municipal que le collège Les Villanelles demande une participation financière de 150 euros pour l'organisation du cross au profit des Restos du Cœur qui se déroulera le mardi 10 novembre.

Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

Vente de bois

Le responsable des garants, le conseiller Gérard Jupille, informe le conseil municipal que la dernière vente de bois s'est élevée à 52 145 euros et que la vente aux affouagistes a rapporté 9 941.25 euros à la commune.

La séance est levée 22h45mn

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Vendredi 27 novembre 2015 à 20h30</p>
--